



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maitres auxiliaires

Question écrite n° 4041

Texte de la question

M Jacques Huyghues des Etages attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur un fait qui lui apparaît comme une mesure discriminatoire, contraire à la tradition française et inopportune en raison de la pénurie d'enseignants en sciences physiques. Deux demi-postes ont été pourvus au collège Claude-Tilher de Cosne-Cours-sur-Loire avec des maîtres auxiliaires étudiants étrangers, enseignant l'an passé à Nevers et à Orléans sur des postes à temps plein. Le mi-temps serait la conséquence de l'application d'une mesure prise l'année dernière à l'encontre d'étudiants immigrés et prévoyant que les administrations ne pourraient accorder à ceux-ci « qu'un emploi à mi-temps parce qu'ils étaient là pour étudier ». Il croit savoir qu'il n'a jamais été question d'opposer aux étudiants français « pareille sollicitude » lorsqu'ils travaillent pour payer leurs études. En conséquence, il lui demande s'il pense abroger une mesure qui ne concourt pas à la bonne image de la France.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation évoquée résulte d'une réglementation dépendant du ministère des affaires sociales et de l'emploi. En effet, ce département ministériel refuse de délivrer une autorisation provisoire de travail aux candidats étrangers pour un emploi à temps plein des lors qu'ils sont étudiants. Cette disposition ne peut être levée que dans la mesure où la situation locale de l'emploi ne s'y oppose pas. En conséquence, certaines directions départementales du travail et de l'emploi font application de ces directives et n'admettent que le recrutement sur des demi-postes. C'est dans cet esprit que le recteur de l'académie de Dijon a été conduit à nommer deux maîtres auxiliaires de nationalité étrangère pour pourvoir un poste au collège de Cosne-sur-Loire.

Données clés

Auteur : [M. Huyghues Des Etages Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4041

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2867